



Service Info

2011 17 10

Destinataires..... **Centres agréés**
Produit/système **Chronotachygraphe numérique DTCO®**

Date **6 juin 2011**
Page **1/2**

Objet **Rétrofit MAN**
Annule et remplace la SI 2006-17-17

Au titre de la circulaire interministérielle du 26 avril 2006, vous êtes tenu de remettre en conformité un véhicule qui se présente dans votre centre et ceci, suivant les **informations fournies par le constructeur du véhicule.**

Pour MAN, une nouvelle note de janvier 2007 annule celle de juin 2006. Les informations délivrées par le constructeur sont les suivantes :

- Entre le 1^{er} janvier 2003 et le 4 août 2005, remplacement à l'identique.
- Echange possible après le 5 août 2005.
- Véhicule ADR ayant son barré orange, remplacement à l'identique.

Pièce jointe : attestation MAN